

Quel est le sens de la quête ?

C'est un geste de solidarité et de partage qui vous permet de participer au fonctionnement quotidien de la paroisse.

C'est une offrande liturgique d'une partie des fruits de votre travail faite au moment de l'offertoire.

NB - Le denier de l'Église est distinct et complémentaire de l'offrande de quête. Il permet de financer principalement le traitement des prêtres et les salaires des laïcs en mission pour l'Église.

Qu'est-ce que la quête prélevée ?

C'est la possibilité de remplacer la monnaie et les billets remis à la quête par un prélèvement mensuel.

Qu'apporte la quête prélevée ?

Des ressources régulières et prévisibles pour votre paroisse.

Une facilité pour les paroissiens qui ne pratiquent plus de paiements « en espèces » et ne disposent pas de monnaie.

Une déduction fiscale de 66 % pour les personnes imposables, permettant ainsi de « donner plus » pour une dépense réelle identique.

Comment estimer votre offrande mensuelle prélevée ?

Vous tenez compte des possibilités financières de votre famille et du nombre de personnes qui la composent.

Vous calculez votre participation globale pour la soixantaine de quêtes annuelles (dimanches, solennités et fêtes) et vous déterminez votre contribution mensuelle.

Vous déduisez éventuellement le montant des quêtes du dimanche apporté à d'autres paroisses pendant vos vacances et déplacements.

Vous ajoutez la valeur totale ou partielle de « l'avantage fiscal » au cas où vous en êtes bénéficiaire.

Quelques propositions de prélèvements mensuels				
Don par quête	Don pour cinq quêtes par mois		Don pour quatre quêtes par mois (déduction faite de 10 à 12 semaines d'absence par an)	
	Non imposable : montant du prélèvement mensuel	Imposable : pour une dépense identique je peux demander un prélèvement mensuel de	Non imposable : montant du prélèvement mensuel	Imposable : pour une dépense identique je peux demander un prélèvement mensuel de
Montant habituel				
2 €	10 €	29 €	8 €	23 €
3 €	15 €	44 €	12 €	35 €
5 €	25 €	73 €	20 €	59 €
10 €	50 €	147 €	42 €	123 €

Si vous souscrivez à la quête prélevée :

Vous remplissez le verso de ce volet « Mandat de prélèvement SEPA » et vous indiquez le montant du don à prélever mensuellement.

Vous déposez dans l'un des trois presbytères ce volet accompagné d'un RIB. Utiliser une enveloppe fermée portant la mention « Quête prélevée ».

NB - Les prélèvements interviennent dès le 15 du mois suivant votre envoi.

À tout moment, il est possible de mettre fin aux prélèvements ou d'en modifier le montant, en s'adressant à l'Association Diocésaine de Nantes ou à l'accueil de votre presbytère.

La confidentialité concernant le montant des prélèvements est parfaitement assurée.

Vous conservez le geste symbolique des quêtes dominicales, en déposant, si vous le souhaitez, des « jetons » dans les corbeilles. Ceux-ci sont remis, à l'accueil des presbytères, aux personnes ayant opté pour les prélèvements.

NB - Les jetons n'apportent aucune indication sur le montant du don.



Pour éviter cette situation, optez pour les quêtes prélevées !